

2025/008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 21 mai, Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Robert PERROUSSET.

NOMBRE DE MEMBRES	Etaient présents :
En exercice : 6	Mme BONA Magali, M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent, M. GIL Olivier,
Présents : 6	Mme MORENO Valérie, M. PERROUSSET Robert Henri, M. REYMONDON
Absents : 0	Denis
Nombre de suffrages exprimés : 6	Procuration(s) :
Pour : 6	Etai(ent) absent(s) :
Contre : 0	Etai(ent) excusé(s) :
	A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MORENO Valérie

Date de convocation

13/05/2025

Demande de subvention DETR 2025

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour « Aménagement de la RD 17 » au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) « année 2025 »

Présentation du projet : Aménagement entre les deux entrées du Bourg sur la route départementale 17 par l'implantation de 3 écluses végétalisées.

L'objectif principal de ce projet est donc de sécuriser la traversée de bourg pour les automobilistes et les piétons.

Coût global prévisionnel HT du projet : 164 685.00€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Curtil-sous-Buffières souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2025.

.../...

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES				
Travaux			152 558.00€	
Maîtrise d'oeuvre			10 150.00€	
Autres dépenses (étude amiante)			1 977.00€	
COÛT TOTAL PROJET			164 685.00€	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	22/05/2025		57 639.75€	35.00%
Conseil régional	22/05/2025		50 000.00€	30.36%
Conseil départemental	24/12/2024		10 000.00€	6.07%
Autres (Amendes de police Département)			12 000.00€	7.29%
Sous-Total financements publics			129 639.75€	78.72%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			35 045.25€	21.28%
Sous-Total autofinancement			35 045.25€	21.28%
TOTAL FINANCEMENTS			164 685.00€	100.00%

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération de l'**Aménagement de la RD 17** et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire nt à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Curtil-sous-Buffières, Le Maire,

